



POURQUOI

Faut-il une protection du littoral ?

Qui sommes-nous ?

L'ADTCOC, association loi 1901 est née en 2021 à l'initiative de Jacques Saint Cricq, président de l'Association Syndicale Autorisée de Coutainville centre, qui lutte en vain depuis plusieurs années pour obtenir les autorisations de l'Etat afin de renforcer la protection du trait de côte de Coutainville nord (secteur de la Poulette).

Comme dans d'autres secteurs de l'ouest Cotentin, les résidents sont soumis aujourd'hui au risque de submersion qui pourrait devenir réalité et tragédie si rien n'est fait dans la prochaine décennie. L'ADTCOC a donc été créée pour rassembler, fédérer toutes les associations syndicales (ASA, ASL..) et syndicats professionnels de la mer pour défendre le trait de côte de l'Ouest Cotentin malgré l'immobilisme de la puissance publique.

L'ADTCOC a pour Valeurs la PROTECTION du territoire, des patrimoines, de la qualité de vie des résidents, de l'HUMAIN, et de l'ECONOMIE LOCALE (conchyliculture, pêche, maraichage) et TOURISTIQUE (Hôtellerie, Plaisance, Camping) dans une approche raisonnée pour **le renforcement et la cohérence des protections existantes compte tenu des nouveaux enjeux.**

L'ADTCOC est synonyme de SOLIDARITE. Elle souhaite agir comme un interlocuteur privilégié et reconnu de la puissance publique pour bâtir une stratégie de protection du trait de côte permettant de faire barrage à la fatalité et l'immobilisme. Elle a besoin pour cela de votre soutien.

L'ADTCOC regroupe une quinzaine d'associations de propriétaires (env. 10000 résidents, commerçants, artisans, entrepreneurs ..) de Siouville à Carolles, des syndicats de professionnels de la mer (SYCONORD, CABANOR, AZAC, Gie Agon Coutainville...) et toutes les structures qui depuis des décennies jouent un rôle prépondérant pour le développement des stations balnéaires du Cotentin .

Notre mission est de faire comprendre à tous les résidents et au Grand public, l'intérêt vital de la protection du trait de côte et obtenir leur soutien afin de renforcer les protections existantes, de gagner 20, 50, 70 ans et de refuser toute fatalité face à une nature qui évolue sans cesse.

La délocalisation est une option qui pour l'instant à la faveur de la puissance publique mais elle s'affranchit de toute réalité financière et technique. La délocalisation est une réponse théorique qui échappe à notre vision pragmatique, elle ne peut être réponse et solution que dans des cas très particuliers.

Pourquoi abandonner la lutte maintenant alors que d'autres pays en Europe renforcent leurs défenses contre la mer ! Oui les Normands font de la résistance.

A l'heure des déficits abyssaux de nos finances publiques, les estimations de coûts pour la protection sont de l'ordre de 1 quand ils sont de 100 pour la délocalisation ; c'est pourquoi l'ADTCOC a fait le choix d'agir, de fédérer toutes les forces autour de la PROTECTION de votre patrimoine.

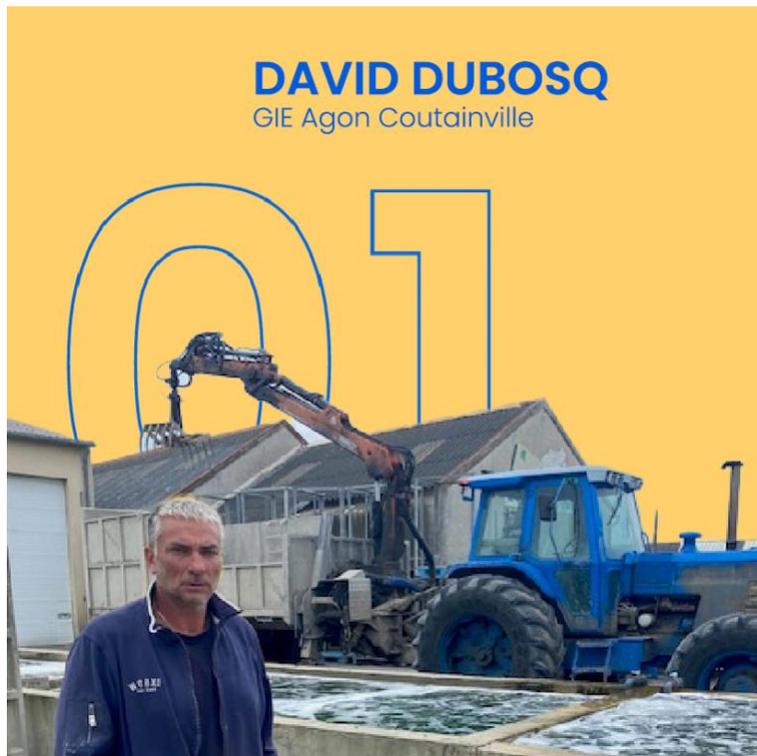
Il ne saurait être question de bétonner toute la côte ouest du Cotentin, mais bien de définir les lieux où les différents types de protections sont pertinents sans exclure aucune méthode, et encore moins les digues souples en enrochements qui ont fait leur preuve depuis plus de 70 ans.

Nous faisons appel à votre soutien massif pour que notre Association, ADTCOC, devienne une force de proposition incontournable dans le débat public, afin d'infléchir la politique démissionnaire des services de l'Etat, afin que les ASA obtiennent sans délai, les autorisations indispensables pour renforcer, compléter si besoin à leurs frais, les défenses existantes de notre territoire.

NB: **ASA** = Association Syndicale Autorisée, (loi de 1885) qui regroupe tous les propriétaires, privés, publics, situés dans un périmètre défini par le Préfet. Ce périmètre englobe tous les biens situés en première ligne qu'il faut défendre contre la submersion. Grâce à la taxe syndicale annuelle, modique, (100 euros moyen pour fixer les idées), les ASA sont en charge de la réalisation des ouvrages de protection, la surveillance de ces protections et leur entretien. La loi GEMAPI n'y a rien changé.

Découvrir ci-dessous 3 interviews de membres de l'ADTCOC

DAVID DUBOSQ
GIE Agon Coutainville



*"Nous voulons rester proche de la mer
pour exercer notre métier"*

Cette zone d'activité conchylicole et de pêche existe depuis maintenant une cinquantaine d'années. Elle regroupe actuellement quinze entreprises qui se sont fédérées en Groupement d'Intérêt Economique.

Nous sommes le dernier rempart qui protège la Commune d'Agon Coutainville.

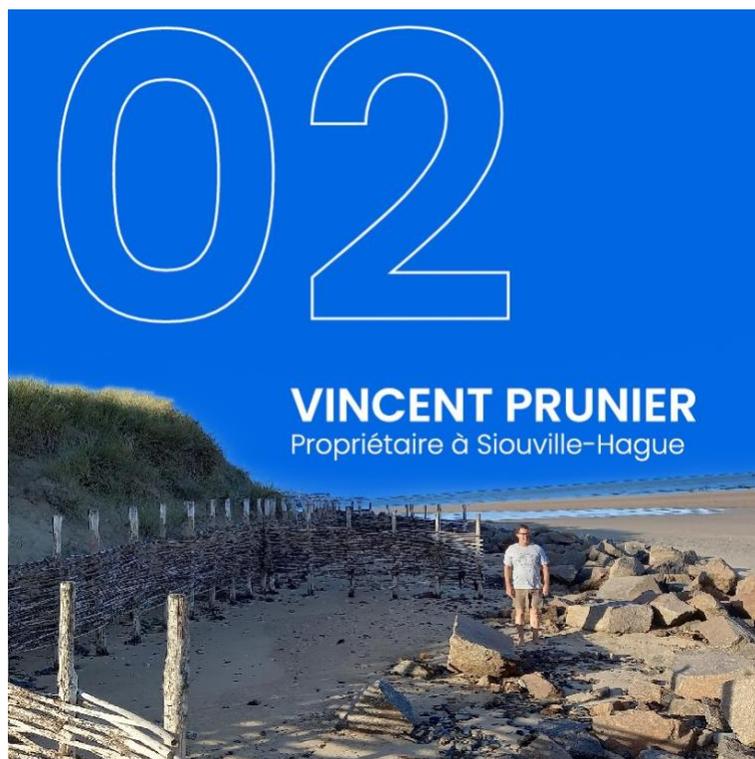
Une digue souple nous permettra de continuer nos activités encore de longues années.

*"Notre patrimoine doit être protégé,
respecté et surtout pas bradé !"*

Ici à Siouville, nous sommes soumis au risque « érosion marine » et non au risque submersion, pour l'instant...

Tout d'abord parce que les assauts de la mer, dus à des surcotes issues elles-mêmes à des événements météorologiques combinés (basses pressions, vents, houle), sapent les systèmes de défense existants au pied de la limite urbaine.

Cette combinaison menace l'intégrité des parcelles existantes (entreprises, clubs, infrastructures publiques et propriétés privées).



STEPHANE LECOURT
Camping Espérance à Denneville

03



Offrir une protection à long terme grâce aux ASA.

Notre terrain de camping est installé à Denneville Plage depuis presque 50 ans. Au fil des années, nous n'avons pu que constater l'érosion constante du cordon dunaire mais aussi les failles dans les protections mises en place de façon désordonnée.

Nous ne sommes pas situés dans le périmètre d'un plan de prévention des risques littoraux pour le moment. Toutefois la situation catastrophique dans laquelle se trouvent certains de nos proches confrères, confrontés à des projets de relocalisation, nous invite à prendre très au sérieux les dangers liés à l'élévation du niveau de la mer.

Envie de nous rejoindre ? Contactez-nous !

contact@adtcoc.fr